

Pour ou contre un mémoire scientifique

dans le cadre de la formation pédagogique des enseignants

Dans son rapport basé sur un questionnaire envoyé à quelque 250 anciens stagiaires, qui grâce à un taux de réponse de 20% peuvent parfaitement prétendre à la représentativité, l'expert suisse Dr. H. Stricker, consulté par le ministère de l'Education nationale, en vient à la constatation suivante: *"Die Antworten zum Fragekreis über wissenschaftliche Arbeiten und Forschung ergeben ein recht klares Bild: Großmehrheitliche Ablehnung des mémoire scientifique als Teil der beruflichen Ausbildung; an dessen Stelle sollte ein aufgewerteter rapport pédagogique treten. Wissenschaftliche Forschung sollte nur auf der Basis der Freiwilligkeit erfolgen und Teil der Fort- und Weiterbildung sein"* (Ergebnisse einer Umfrage, S. 20; voir aussi à la page 32 de ce numéro de "forum" la réponse imprimée en encadré qui exprime assez bien la plupart des griefs).

D'autre part, les deux syndicats d'enseignants les mieux implantés dans le secondaire (classique et technique), la FEDUSE et l'APSS, continuent à prôner la rédaction d'un mémoire scientifique dans le cadre de la formation pédagogique des futurs enseignants. C'est même un des principaux points de discordance qui subsiste dans le cadre des propositions communes qu'ils ont élaborées ensemble avec le SEW pour ce numéro de "forum" (cf. supra).

Malgré cette divergence, tous les syndicats - et sans doute tous les enseignants qui en ont fait l'expérience - sont unanimes pour dire que ce travail de recherche qui doit actuellement avoir lieu pendant la première et deuxième années de stage, a un effet contreproductif, en ce sens qu'il empêche le jeune stagiaire de faire

l'essentiel: se préparer à enseigner tant soit peu convenablement, à bien préparer ses leçons et à réfléchir aux épreuves qu'il fait subir aux élèves; à suivre les cours théoriques, à apprendre des notions de pédagogie, de didactique, de psychologie - branches auxquelles il ne s'est pas préparé au cours de ses études universitaires -, enfin à rédiger un rapport critique sur une expérience pédagogique personnelle.

Le mémoire scientifique, qui avait sa place dans la formation pédagogique du temps de la "collation des grades", quand des examens à Luxembourg contrôlaient le savoir acquis dans des universités étrangères, semble devenu anachronique dans les conditions de formation actuelles, puisque la plupart des futurs enseignants ont déjà rédigé un mémoire dans le cadre de leur formation scientifique pure à l'université (mémoire de maîtrise, '1. Staatsexamensarbeit' etc.).

Quels sont donc les arguments de ceux qui voudraient maintenir le mémoire scientifique comme partie intégrante de la formation pédagogique?

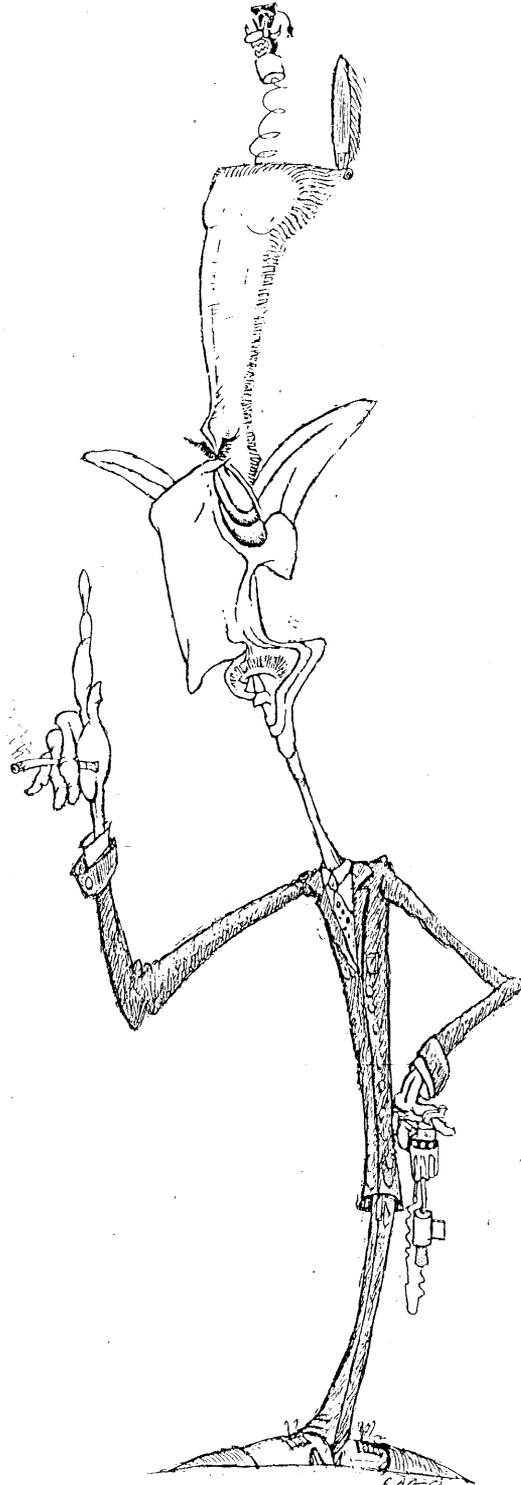
En premier lieu ils disent - P. Mergen et M. Polfer le répètent dans leur proposition - que *"pour être un bon professeur d'enseignement secondaire il faut ... une formation scientifique solide"* (à côté, bien sûr, de la formation pédagogique pratique). Les facultés intellectuelles du scientifique seraient exactement celles qu'un enseignant doit transmettre à ses élèves.

Cet argument appelle deux sortes de remarques:

1) Une telle conception part de l'idée que la fonction primordiale de l'enseignant est de transmettre un sa-

L'enseignant ne serait-il pas plutôt celui qui, à l'aide d'exemples choisis, permet à l'élève de s'approprier une méthode d'acquisition de savoir plutôt que le savoir lui-même.

voir ("Wissensvermittlung"). Dans une société où le savoir scientifique progresse à une vitesse vertigineuse on peut cependant douter que cette fonction soit toujours essentielle: l'enseignant ne serait-il pas plutôt celui qui, à l'aide d'exemples choisis, permet à l'élève de s'approprier une méthode d'acquisition de savoir plutôt que le savoir lui-même (qu'il peut en général trouver dans des banques de données de toutes sortes, à commencer par les livres)?



Carlo Schmitz

2) Mais même si on fait abstraction de cette réflexion plus fondamentale, l'argument n'explique pas pourquoi cette formation scientifique doit avoir lieu, ou plutôt continuer, au cours de la formation pédagogique pratique, puisque les stagiaires admis à cette formation ont tous dû apporter la preuve qu'ils ont terminé avec succès une formation scientifique universitaire. De quel droit alors l'Etat luxembourgeois se

croit-il capable et autorisé de juger la qualité de l'enseignement dispensé aux universités étrangères, et cela dans une Europe sur la voie d'une reconnaissance mutuelle des titres académiques? Si une université étrangère est acceptée par les autorités luxembourgeoises comme capable de former les futurs enseignants sur le plan scientifique, ne faut-il pas alors aussi accepter que les contrôles et examens qu'elle organise relèvent de sa seule compétence, et ne pourront faire l'objet d'un deuxième contrôle après le retour de l'étudiant chez lui? Et puis, le fameux concours d'admission au stage ne joue-t-il pas déjà ce rôle?

Les adeptes du mémoire scientifique rétorquent que toutes les universités n'exigent plus la rédaction d'un mémoire scientifique avant la fin des études (p. ex. en Grande-Bretagne ou encore les étudiants de Sciences commerciales en France).

Ici encore deux contrarguments s'imposent:

1) Pourquoi ceux qui ont rédigé un tel mémoire à l'université sont-ils forcés d'en rédiger un deuxième (qui, actuellement, doit même, d'office, porter sur un autre sujet, alors que toute formation scientifique prône l'approfondissement d'un sujet par un même chercheur, c.-à-d. sa spécialisation).

2) Si certaines universités renoncent de plus en plus souvent au mémoire scientifique, ne faudrait-il pas se demander si ces institutions de recherche n'en sont pas venues à cette décision parce que ce genre de travail de longue haleine ne correspond plus exactement aux exigences de la recherche actuelle? S'y accrocher malgré la tendance inverse des universités ne serait-ce pas, une fois de plus, faire preuve de cet esprit conservateur, hostile au progrès scientifique qu'on reproche si souvent aux Luxembourgeois ...?

Autre argument souvent avancé pour justifier le mémoire scientifique: il inciterait de nombreux jeunes professeurs à trouver goût à la recherche, et en ce sens aiderait à pallier l'absence de véritable recherche scientifique au Luxembourg faute d'université locale. Grâce à ces mémoires scientifiques les contacts avec les universités étrangères seraient maintenus au-delà de la présence des étudiants luxembourgeois. Ce travail de recherche constituerait un potentiel de créativité irremplaçable pour notre petit pays.

Si le fait ne peut être nié, il faut cependant se poser la question: pourquoi la formation d'enseignants du secondaire aurait-elle pour mission subsidiaire de pallier l'absence de toute politique de recherche scientifique valable? C'est là octroyer à une formation pédagogique dont l'importance pour une bonne éducation et formation scolaire et professionnelle des élèves de tous les types d'enseignement ne peut être discutée, une mission qui lui est étrangère. Si l'Etat veut faire un effort sérieux pour développer la recherche scientifique, ce qu'on ne peut que souhaiter, il faudra trouver des moyens propres (p. ex. pour les enseignants ayant terminé leur formation pédagogique), mais non pas en charger des personnes qui doivent se concentrer sur une mission humainement très exigeante.

Finalement il ne faut pas se cacher que la qualité des mémoires scientifiques rédigés dans des conditions

de travail simplement inhumaines - mais cela pourrait changer en en différant la remise à la fin du stage - est loin d'être toujours convaincante. En tout cas leur niveau n'est pas post-universitaire. Il ne conduit à aucun diplôme académique. Comment le pourrait-il d'ailleurs alors que les membres des jurys sont parfois moins qualifiés que le candidat? (A ce propos il serait, il est vrai, facile de trouver un remède en exigeant certains diplômés avant de pouvoir évaluer un mémoire.) Est-ce un hasard que la grande majorité des mémoires remis disparaissent dans les caves ou greniers des Archives nationales et du Centre Universitaire, sans jamais être consultés par aucun chercheur subséquent, ni donner lieu à une publication dans une revue spécialisée? Certains stagiaires choisissent à dessein de négliger le mémoire scientifique pour mieux se consacrer à leur tâche d'enseignement. N'empêche que vu l'absence précisément de tout milieu scientifique, de la présence d'équipes universitaires - car une recherche scientifique valable ne se fait jamais en vase clos, mais toujours à travers des échanges assidus et intenses avec des collègues travaillant sur des sujets similaires - on peut se poser la question de savoir si de tels mémoires pourront jamais pallier l'absence de véritable université. Si les retombées de cette obligation d'écrire un mémoire scientifique étaient tellement grandes, pourquoi alors les revues culturelles et littéraires à Luxembourg manquent-elles si cruellement de collaborateurs qualifiés, p. ex. pour écrire des comptes-rendus critiques?

Les propositions nouvelles concernant le mémoire scientifique, telles qu'elles sont prônées plus haut par la FEDUSE et l'APSS dans leur avis divergent mais aussi par un avis majoritaire du Conseil supérieur de l'Education nationale (CSEN) au sujet de la réforme du stage pédagogique, à savoir de limiter le mémoire à une centaine de pages¹, à le faire rédiger pendant la deuxième ou la troisième année au lieu de la première, à limiter strictement la tâche d'enseignement et de surveillance dont serait chargé un stagiaire, contribueraient certainement à améliorer les conditions de travail du chercheur, à diminuer le stress personnel qu'il connaît dans le système actuel. Mais elles ne changeraient rien au fond du problème: le mémoire scientifique demande au stagiaire un travail qui ne lui sert à rien pour améliorer ses capacités à donner des cours, à enseigner, à former de jeunes gens. Le CSEN qui dans une première partie de son avis cité définit le profil du professeur "idéal", attend de lui savoir et savoir-faire, qu'il sache enseigner, animer un groupe, évaluer les autres et s'auto-évaluer, innover, éduquer, conseiller. Il est même précisé expressément qu'"il faut aller à l'encontre d'une spécialisation excessive; à ce niveau l'enseignant ne doit pas avoir le profil d'un chercheur spécialisé..." et l'avis y revient dans ses "remarques finales": "Etant donné que l'enseignant du postprimaire est avant tout pédagogue, transmetteur de savoirs et éducateur plutôt que chercheur ou scientifique, l'accent du stage proprement dit est à mettre avant tout sur la pédagogie." Devant ces réflexions on ne peut que s'étonner que malgré tout 19 sur 34 membres du CSEN aient voté pour le maintien du mémoire scientifique, quitte à en renvoyer la remise et la soutenance au troisième trimestre de la troisième année du stage.

Si un recul de la date de remise du mémoire scientifique contribuerait certainement à permettre au stagiaire de se concentrer davantage sur l'essentiel, c.-à-d. sa formation pédagogique pratique, l'apprentissage du métier de fréquenter de jeunes élèves et de leur faire aimer l'école, le maintien par principe du mémoire scientifique ne résoudrait en rien le grand problème des jeunes stagiaires, à peine rentrés de l'université, sans expérience pédagogique, à savoir de vouloir faire apprendre aux élèves, de 7ème comme de 1ère ou 13ème, tout ce qu'ils ont appris d'intéressant dans la branche de leur spécialité. Et il est normal qu'ils veuillent faire profiter les autres du savoir qu'ils ont fraîchement acquis dans une discipline qu'ils ont librement choisie. Mais leur problème, c'est: 1) qu'ils n'ont pas encore l'expérience du niveau de connaissances et des facultés des élèves, et 2) qu'ils ne voient que la matière, le savoir qu'ils veulent transmettre, sans se rendre compte de la situation scolaire, des problèmes affectifs, familiaux, psychiques qui conditionnent cette transmission du savoir du côté de l'élève. Encourager donc le stagiaire à continuer à faire de la recherche en vue d'un mémoire scientifique, quel que soit le moment, c'est le guider dans une mauvaise direction: en rentrant de l'université il ne manque généralement pas d'intérêt pour la recherche, pour le côté scientifique des choses, mais il faut le pousser à mieux prendre conscience de l'aspect humain, social, relationnel de son métier, en un mot à apprendre la pédagogie comme science qui se suffit à elle-même.

Dans ce cadre la rédaction d'un mémoire pédagogique pourrait parfaitement se justifier, comme point final d'un cycle d'études en sciences de l'enseignement. Mais on ne saurait exiger de lui un niveau post-universitaire (comme le fait l'avis majoritaire du CSEN), car les candidats n'auront suivi de cours dans cette branche que pendant un an. La liberté de choix entre un mémoire scientifique et un mémoire pédagogique - si les deux doivent être de niveau postuniversitaire -, comme le prône la FEDUSE, s'avère alors être un leurre.

Etant donné que les arguments pédagogiques plaçant pour la rédaction d'un mémoire scientifique dans le cadre de la formation pédagogique me paraissent plutôt minces, il ne reste que des raisons syndicalistes pour expliquer l'attitude de ceux qui continuent à défendre son maintien. Ils vous expliqueront que le mémoire écrit par les professeurs a toujours été un argument puissant dans le cadre de négociations salariales pour conserver la place des professeurs dans le tableau E des fonctionnaires de l'Etat: outre leur formation universitaire de 4 ans au moins et un stage de 3 ans ils étaient toujours obligés de

Wahrscheinlich gibt es nicht viele Berufe, an die die Gesellschaft so widersprüchliche Anforderungen stellt. Gerecht soll er sein der Lehrer, und zugleich menschlich und nachsichtig, straff soll er führen, doch takvoll, auf jedes Kind eingehen, Begabungen wecken, pädagogische Defizite ausgleichen, Suchtprophylaxe und AIDS-Aufklärung betreiben, auf jeden Fall den Lehrplan einhalten, wobei hochbegabte Schüler gleichermaßen zu berücksichtigen sind wie begriffsstutzige. Mit einem Wort: Der Lehrer hat die Aufgabe, eine Wandergruppe mit Spitzensportlern und Behinderten bei Nebel durch unwegsames Gelände in nordsüdlicher Richtung zu führen, und zwar so, daß alle bei bester Laune und möglichst gleichzeitig an drei verschiedenen Zielorten ankommen.

rédiger une "thèse". A une époque où la tendance vers un allongement des études se montre dans de nombreuses professions et où d'autres fonctionnaires parfois moins bien classés demandent à leur tour l'introduction d'un mémoire à rédiger dans le cadre de leur formation, il serait mal venu d'en exiger l'abolition chez les professeurs. Leur identité, sociale aussi bien que statutaire, est en partie liée à ce mémoire scientifique². L'abolir reviendrait, selon eux, à remettre en question leur propre identité et, qui sait?, leur soi-disant avantages matériels ... Alors le stagiaire dont nous avons publié la réponse à une enquête de 1991, aurait-il vu juste (voir encart p. 32)?

En tant que fonctionnaire privilégié qui a effectivement su concilier - à titre temporaire! - une tâche d'enseignement et une tâche de recherche scientifique, je voudrais ajouter à la fin de ce plaidoyer un mot en faveur de mesures qui devraient encore davantage faciliter la recherche à des enseignants qui ont terminé leur formation. Il est parfaitement juste, comme le disent les défenseurs du mémoire scientifique, que l'enseignement ne peut que profiter d'un travail de recherche parallèle (mais à condition qu'il ne se fasse pas pendant l'apprentissage du métier). Le travail scientifique a certainement sa place dans le cadre de la formation continue - toujours réduite à une portion congrue dans les structures d'enseignement actuelles. Pourquoi ne pas libérer des enseignants qui au cours de leur carrière écriraient librement, sans y être contraints, un travail scientifique, si possible de qualification, c.-à-d. du type thèse de

doctorat ou d'habilitation, au moins partiellement de leur tâche d'enseignement en faveur de la recherche? Pourquoi ne pas accorder à ceux qui y auraient réussi un supplément de traitement (du genre E7 bis)? A ce qu'il paraît, c'était le cas au 19e et au début du 20e siècle, quand les programmes de l'Athénée et d'autres gymnases publiaient régulièrement les dissertations de ces professeurs, parfois déjà âgés, qui venaient de terminer leur thèse. (Je m'opposerais par contre à la mesure proposée dans le rapport du Dr. H. Stricker prévoyant que ces enseignants à qualification supplémentaire soient seuls habilités à enseigner dans la division supérieure de l'enseignement secondaire: l'enseignement pour ces élèves ne doit pas encore être de type universitaire, ni élitiste, et il serait mauvais de créer une hiérarchie à l'intérieur de la profession enseignante.)

michel pauly

1) Dans certaines branches, les exigences attendues du mémoire scientifique frisent non seulement le grotesque, mais presque le criminel: on connaît des "thèses" en éducation artistique, branche qui semble être à la tête du hit-parade, qui ont été refusées parce que le candidat avait osé y inclure des représentations d'oeuvres d'art reprises de catalogues ou autres livres illustrés au lieu d'aller photographier soi-même l'original dans des musées distants de plusieurs centaines de kilomètres. Dans la même discipline, on aura vu des mémoires dont la seule présentation extérieure coûtait plusieurs milliers de francs - et il faut actuellement en remettre cinq exemplaires.

2) Mais pourquoi diable ce mémoire ne pourrait-il pas très bien être d'ordre pédagogique, du niveau d'un rapport de séminaire? Un ingénieur des Ponts & Chaussées n'a pas non plus besoin d'écrire une deuxième thèse de recherche en génie civil.